

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
Communauté de communes La Domitienne

Séance du mardi 10 mars 2026

Délibération

N° 26.055.1

En exercice .. 37

Présents 27

Votants 29

Pour 29

Contre 0

Abstention.... 0

PÔLE RESSOURCES - SERVICE FINANCES

**BUDGET ANNEXE DE LA ZONE ÉCONOMIQUE SAINT AUBIN
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LA DOMITIENNE**

ARRÊT DU COMPTE DE GESTION POUR L'EXERCICE 2025

Date de la convocation : 04/03/2026

L'an deux mille vingt-six

Et le 10 mars à 17h30

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire, dans la salle « Jacques Maurel » de l'Hôtel communautaire à Maureilhan, sous la présidence de **monsieur Alain CARALP, Président**.

27 Conseillers communautaires présents : monsieur Serge BACCOU, monsieur Henri BEC, monsieur Bruno BERRAH, monsieur Thierry CALMEL, monsieur Alain CARALP, monsieur Alain CASTAN, madame Patricia CATHALA, madame Valérie CHABOT, madame Marcelle COUDERC, monsieur Bruno DAMBLEMONT, monsieur Thierry DAURAT, monsieur Bernard GUERRERE, monsieur Jean-François GUIBBERT, monsieur Jean-Philippe JUAN, madame Maryse LACOMBE, madame Brigitte MATHE-MAURY, madame Sandra PACHOT, monsieur Serge PESCE, madame Nathalie PIQUES, madame Marlène PUCHE, madame Viviane ROUQUET-TAFANI, monsieur Christian SEGUY, monsieur Robert SENAL, madame Brigitte SOULET, madame Mireille TORTES, madame Maryline TUCA, monsieur Philippe VIDAL.

2 Conseillers communautaires absents représentés : madame Patricia BERTHOMIEU (représentée par madame Mireille TORTES), monsieur Pierre CROS (représenté par madame Valérie CHABOT).

8 Conseillers communautaires absents excusés : monsieur Didier CAYLA, madame Françoise CRASSOUS, madame Géraldine ESCANDE-COLIN, monsieur Cédric GARCIA, madame Catherine LIMORTÉ, monsieur Thierry MAURAT, monsieur Elian PALAZY, monsieur Jean-Pierre PEREZ.

Secrétaire de séance : madame Sandra PACHOT.

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes La Domitienne**

Séance du mardi 10 mars 2026

Budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne – Arrêt du compte de gestion pour l'exercice 2025

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1612-12, L1612-20 et L5217-10-10 ;

Vu les statuts de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne au 1^{er} janvier 2025 ;

Vu la délibération n° 23.109.1 du Conseil communautaire du 26 septembre 2023 portant adoption du référentiel budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

Vu la délibération n° 25.058.1 du Conseil communautaire du 10 avril 2025, approuvant le budget primitif 2025 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne ;

Vu la délibération n° 25.138.1 du Conseil communautaire du 16 décembre 2025, adoptant la décision modificative n° 1 du budget primitif 2025 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne ;

Considérant que le Comptable Public de la Communauté de communes La Domitienne a adressé son compte de gestion du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne pour l'exercice 2025 avant le 1^{er} juin qui suit la clôture de l'exercice ; que ce document retrace l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 ;

Considérant que ledit compte de gestion est accompagné des états de développement, des comptes de tiers de l'état de l'actif, de l'état du passif, de l'état des restes à recouvrer et de l'état des restes à payer ;

Considérant que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites ;

Considérant que les résultats portés au compte de gestion du Comptable Public sont identiques à ceux du projet de compte administratif de l'exercice 2025 comme indiqué ci-dessous :

Libellés	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	1 297 202,40 €	1 297 202,40 €	0,00 €
Section d'investissement	1 297 202,40 €	1 288 454,94 €	-8 747,46 €
Total du budget	2 594 404,80 €	2 585 657,34 €	-8 747,46 €

Sur le rapport et l'exposé de **monsieur Philippe VIDAL, 1^{er} vice-Président**,
Après en avoir délibéré,
Sur 29 membres présents ou représentés au moment du vote,
À l'unanimité,

I. ARRÊTE le compte de gestion du budget annexe de la Zone Économique Saint Aubin de la Communauté de communes La Domitienne, dressé pour l'exercice 2025 par le Comptable Public.

II. CHARGE monsieur le Président de faire procéder à la publication de cette délibération sur le site internet de La Domitienne, à sa transmission au contrôle de légalité et à son insertion au registre des actes administratifs de La Domitienne.

III. INFORME que, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier, y compris par l'application Télérecours citoyens qui est accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président de la Communauté de communes La Domitienne,

Alain CARALP



Délibération transmise au représentant de l'Etat le **1.9 MARS 2026**

Délibération certifiée publiée sur le site internet de La Domitienne le **1.9 MARS 2026**

Signature du secrétaire de séance :

Sandra PACHOT

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. PACHOT', written over a faint, illegible stamp or background.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DEL IB_26_05

REÇU EN PREFECTURE

le 19/03/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-034-243400488-20260310-DELIB_26_05